



Guide utilisateur

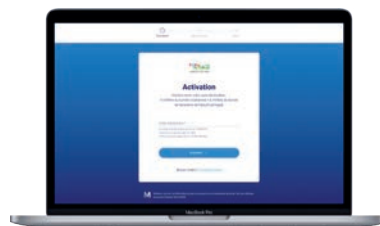
La téléconsultation pas à pas

Votre parcours d'inscription

2 options pour s'inscrire :

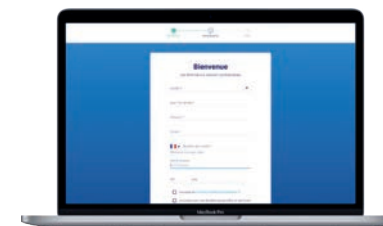


Via la page web Medaviz dédiée medaviz.com/lmp



Étape 1

Le bénéficiaire renseigne son **code d'activation** en saisissant les chiffres de son numéro d'adhérent suivis des 4 chiffres de son année de naissance, et clique sur "Activer".



Étape 2

Le bénéficiaire complète le formulaire d'inscription (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail, civilité, date de naissance).

Le numéro de téléphone renseigné peut être un numéro de portable ou un numéro de fixe. Il sera celui identifié chez Medaviz et à partir duquel le bénéficiaire pourra joindre les médecins.

Si le numéro renseigné est un numéro de portable, le bénéficiaire reçoit un SMS lui confirmant son inscription et lui indiquant : le numéro à composer pour joindre les médecins, le lien de téléchargement de l'application Medaviz et son mot de passe temporaire pour s'y connecter.



Par téléphone fixe ou mobile en composant le numéro dédié 09 73 03 02 60



Le bénéficiaire saisit sur son clavier téléphonique les chiffres de son numéro d'adhérent suivis des 4 chiffres de son année de naissance et termine par #.

Le numéro de téléphone à partir duquel le bénéficiaire a procédé à son inscription en téléphonie sera le numéro identifié chez Medaviz et à partir duquel il pourra joindre les médecins Medaviz.

Bon à savoir :

Les bénéficiaires peuvent passer un premier appel libre, le First Call, sans avoir préalablement créé leur compte, en composant la ligne Medaviz dédiée depuis un téléphone fixe ou mobile. Lors de ce premier appel, leur code d'activation ne sera pas demandé. Suite à ce First Call :

- Si l'appel a été passé d'un **téléphone portable** : le bénéficiaire reçoit un SMS l'invitant à créer son compte via la page web Medaviz dédiée. medaviz.com/lmp
- Si l'appel a été passé d'un **téléphone fixe** : lors du second appel, le bénéficiaire est invité à activer son compte directement via le clavier de son téléphone.

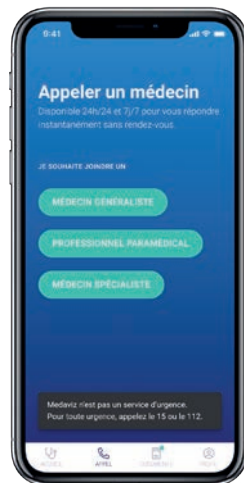
Pour appeler un médecin :



Appel via l'application Medaviz

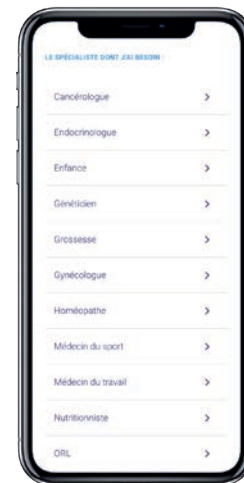
Le bénéficiaire se connecte à l'application en saisissant le numéro de mobile et le mot de passe qu'il a personnalisé lors de la création de son compte.

En cas de mot de passe oublié, le bénéficiaire a la possibilité de cliquer sur "Mot de passe oublié ?". Il reçoit un email pour réinitialiser son mot de passe.



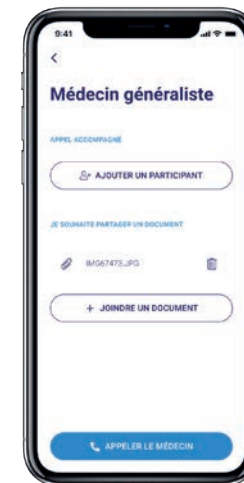
1

Il clique sur le service souhaité.



2

Il choisit la spécialité désirée. Les spécialités sont affichées en temps réel. Si la spécialité demandée n'est pas disponible, l'appel est automatiquement redirigé vers un médecin généraliste.



3

Si besoin, il ajoute des photos ou documents (png, jpg, pdf) puis clique sur "Appeler". Un praticien répond à l'appel dans un délai de moins de 3 min.



Appel depuis un téléphone

Le bénéficiaire compose le 09 73 03 02 60 sur son clavier téléphonique et choisit une spécialité (1 pour un généraliste, 2 pour une question liée à la grossesse...).

Il est mis en relation avec un médecin dans un délai de moins de 3 min.



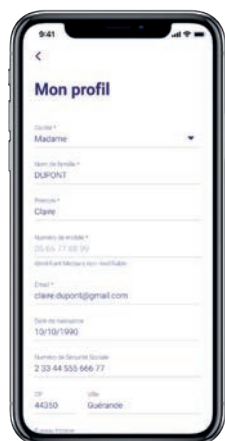
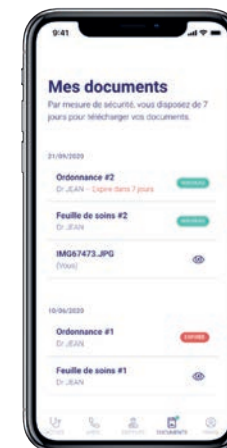
Ordonnance

Suite à la consultation, le médecin peut prescrire une ordonnance*. Le bénéficiaire retrouve sa prescription, dans la rubrique “Documents” de l’application.

L’ordonnance est également adressée par lien sécurisé, à l’adresse mail renseignée par le bénéficiaire lors de son inscription en ligne ou indiquée au médecin si le compte a été activé en téléphonie.

La prescription est accessible pendant 10 jours.

**Les médecins Medaviz sont habilités à délivrer des ordonnances à distance. Cependant, l’émission d’une ordonnance reste à leur libre appréciation dans la mesure où les professionnels de santé ne connaissent pas les antécédents du patient et l’échange ne donne pas lieu à un examen clinique.*



Gestion du compte

Le bénéficiaire peut gérer son profil depuis l’application Medaviz.

En cliquant sur « Compte » en bas à droite puis sur « Mon profil », il a la possibilité de modifier les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Civilité
- Adresse mail

Un lien vers une aide en ligne et le support Medaviz sont aussi accessibles depuis cette page, dans la rubrique “Assistance”.

Création de comptes pour les ayants droit

Les ayants droit du bénéficiaire peuvent également créer un compte Medaviz.

Pour cela, il leur suffit de suivre la même procédure que l’assuré principal, à savoir :

- Créer leur compte via medaviz.com/lmp ou depuis leur téléphone
- Utiliser le code d’activation de l’assuré principal
- Compléter le formulaire en ligne avec leur propre numéro de téléphone et leurs informations personnelles.

5 comptes Medaviz peuvent ainsi être créés pour les ayants droit.